

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 26 juillet 2023

Date de convocation : 21 juillet 2023

Étaient présents : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, GOYON Fabienne, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis, PALISSIER Boris.

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023.
- Achat de terrain pour l'agrandissement du jardin public.
- Remplacement de la chaudière au 17 rue du Bourg et demande de subventions.
- Achat de panneaux, réflexion pour l'achat d'un abri-bus et demande de subvention amendes de police.
- Schéma communal de défense incendie : point sur l'avancement du dossier.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023 à l'unanimité.

OBJET : Achat de terrain pour l'agrandissement du jardin public.

Le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé d'acheter une partie de la parcelle de Monsieur et Madame BRANDY au prix du terrain à bâtir soit 15 € le m² pour l'agrandissement du jardin public.

Le projet d'acheter également une partie du terrain de Madame DESVERONNIERES avait été abandonné compte-tenu qu'elle été vendeuse de l'intégralité de la parcelle avec les bâtiments.

Lors du passage du géomètre et après réflexion, Madame DESVERONNIERES est d'accord de céder à la commune une partie de son terrain.

Le bornage a été fait et donne les résultats suivants :

Achat d'une partie de terrain à Monsieur et Madame BRANDY pour 445 m².

Achat d'une partie de terrain à Madame DESVERONNIERES pour 54 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter 445 m² de terrain à Monsieur et Madame BRANDY au prix de 15 € le m² soit une somme de 6 675 €.
- D'acheter 54 m² de terrain à Madame DESVERONNIERES au prix de 15 € le m² soit une somme de 810 €.
- De prendre en charge les frais de bornage ainsi que les frais d'actes notariés.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

OBJET : Remplacement de la chaudière au 17 rue du Bourg et demande de subventions.

Monsieur le Maire explique que la chaudière fioul au 17 rue du Bourg est hors service.

Il rappelle que lors de la précédente réunion, il a présenté un devis de remplacement de cette

chaudière par une pompe à chaleur air/eau pour un montant de 15 155.77 € HT.

Madame PLAIZE explique que le matin de la réunion, elle a rencontré Madame ANDRÉ de la maison de l'énergie dans le cadre de l'étude de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Madame ANDRÉ préconise de remplacer la chaudière fioul par une chaudière fioul d'occasion afin de minimiser les coûts et avoir le temps de réfléchir à un projet de rénovation énergétique global.

Monsieur GRIFFON pense que le prix de la chaudière fioul d'occasion ne devrait pas dépasser 2 000 € et suggère d'utiliser celle de l'atelier et de l'écomusée dans l'attente (une solution de repli dans la salle des fêtes en hiver pourra être proposée).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De demander un devis à l'entreprise FPC pour le démontage et le remontage de la chaudière fioul de l'atelier avant la fin du mois de septembre.
- D'attendre le retour de l'étude de la maison de l'énergie afin de réfléchir à un projet global.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Mise en place d'un cheminement doux : demande de subventions amendes de police.

Monsieur le Maire indique qu'afin de parfaire l'aménagement du centre bourg, il souhaiterait la mise en place d'une liaison douce entre l'impasse des Fargues situé à l'entrée est du village et le centre bourg afin que les habitants et notamment les enfants qui utilisent les transports scolaires puissent profiter du nouvel aménagement en toute sécurité.

Il présente le devis de création d'un chemin piétons en béton désactivé par l'entreprise Colas pour un montant de 19 193.02 € HT.

Il explique que cette opération peut être soutenue par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De faire réaliser un chemin piétons en béton désactivé par l'entreprise Colas pour un montant de 19 193.02 € HT.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.
- De retenir le plan de financement suivant :
 - Dépense totale 19 193.02 € HT.
 - Recettes envisagées
 - Conseil Départemental : 9 596.51 € (amendes de police 50% de la dépense HT).
 - Commune : 9 596.51 € (50% de la dépense HT)
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Mise en place d'un abri bus à la salle des fêtes : demande de subventions amendes de police.

Monsieur le Maire explique que les enfants qui prennent le bus à la salle des fêtes ne disposent pas d'abri.

Afin de remédier à ce problème, il explique qu'il a demandé un devis de l'entreprise AMCC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De faire installer un abri-bus près de la salle des fêtes.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police lorsque le devis sera reçu.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Schéma communal de défense incendie : point sur l'avancement du dossier.

Le Maire explique que le Préfet de la Charente-Maritime a validé la révision du schéma communal de défense incendie ce qui rend les conditions d'installations moins drastiques.

En effet, la distance des points de défense passe à 500 mètres et le débit nécessaire passe à 25 m³.

A la suite de cette décision, le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur NIVARD de la SAUR pour faire un point sur les différents villages.

Il se trouve que par rapport au schéma initial, la commune peut faire installer 6 poteaux à la place de bâches ou de citernes ce qui réduit considérablement les coûts.

Cependant, il reste des endroits où les bâches ou les citernes sont indispensables.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se focaliser sur cette défense incendie pour la fin de l'année 2023 et le début de l'année prochaine afin de pouvoir solliciter les financements dans les temps.

Pour cela, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander des devis de poteaux, de bâches et de citernes enterrées ainsi que de mener des tractations avec les propriétaires de terrains pour les installations.

Monsieur le Maire indique que bien sûr, il présentera les conclusions de son travail et sollicitera l'avis du Conseil Municipal sur toute ses questions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter des devis pour l'installation de bâches, poteaux, et citerne enterrée pour la défense incendie.
- D'autoriser le Maire à mener des tractations pour l'achat de terrain ou le conventionnement de points d'eau.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à la poursuite de ce projet.

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de ses délégations depuis la dernière

réunion.

Questions diverses

- ⇒ Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la réunion pour les contrôles des dispositifs d'assainissements, le bureau d'étude pense lancer la campagne au mois de septembre.
Un courrier expliquant les objectifs de cette opération sera distribué aux habitations concernées (environ 80 foyers).
Le Maire propose au Conseil Municipal de se pencher sur l'éventualité d'un remboursement d'une partie du coût du contrôle et se charge de se renseigner sur les modalités.
Il mettra cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- ⇒ Maryline PLAIZE explique qu'elle a participé à une réunion sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) cette action est mise en place afin que les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs puissent être aidés financièrement dans leurs projets de rénovation. Les personnes intéressées doivent se rapprocher de la maison de l'énergie.
- ⇒ Les membres du Conseil Municipal se donnent rendez-vous le samedi 29 juillet pour la préparation des Estivales.
- ⇒ Modification des jours de réunion : le Maire fait part de la demande d'une conseillère qui souhaiterait que le jour de réunion du Conseil Municipal soit le mardi pour des raisons professionnelles. Deux conseillères ne peuvent pas ce jour-là.
Il est décidé de proposer le lundi.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.